

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTES	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière (bâti).....	1 504 178	36,88 (*)	1 516 000	559 101	36,88	559 101	96,93
Taxe foncière (non bâti).....	8 024	97,82	8 000	7 826	97,82	7 826	184,11
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :		566 927	
(*) dont taux départemental 2020 : 18,78						566 927	

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
 - de reconduction des taux de référence
 - ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux proportionnel
	8	10	(col.8 x col.10)
Taxe foncière (bâti).....	36,88		36,88
Taxe foncière (non bâti).	97,82		97,82
CFE.....	>>>		
Produit total souhaité			
566 927			
Produit total de référence (total colonne 4)			
= 1,00000			
(6 décimales)			

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			19 248		>>>	19 248

Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	contribution	Effet du coefficient correcteur versement	contribution
1 202			181 367		-43 463

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

566 927	+	19 248	+	1 202	+	0	+	181 367	+	-43 463	=	362 547
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)												
Total autres taxes (cadre II)												
Allocations compensatrices et DCRTP												
Versement FNGIR												
Versement FNGIR												
Contribution FNGIR												
Contribution correcteur coefficient correcteur												
Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale												

A PRIVAS

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 JEAN-FRANÇOIS GRANGERET

Le 30 MARS 2021

Le préfet,
 le



JEANNE Jean-Pierre
 Le maire.
 12 Avril 2021
(Signature)